

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 420 à l'arrêté n° 45 du 12 janvier 1960 portant autorisation de tombola

n° 45

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1960

Date de publication
11 avril 1960

Date du numéro
30 avril 1960

TEXTE INTÉGRAL

A l'

article 7

Au lieu de: « Le tirage aura lieu en une seule fois le 30 avril 1960. » Lire : « Le tirage aura lieu en une seule fois le 7 mai 1960.»
(Le reste sans changement.)

Pour le Chef du Territoire en missionLe Secrétaire Général,chargé de l'expédition des Affaires courantes,Y. de DARUVAR.